

RiskAssur-hebdo

« L'information est à tout le monde, elle se doit d'être gratuite ! »

Article publié le lundi 29 juin 2009

Alptis offre à ses courtiers une solution de signature électronique totalement sécurisée

La concurrence ne cesse de s'intensifier sur le marché de la distribution d'assurance complémentaire santé. Les grandes compagnies d'assurances et leurs différents réseaux, les bancassureurs et leurs nombreuses agences de proximité ainsi que les distributeurs internet présentent leurs solutions. Face à ce déploiement de nouvelles offres et de modes d'accès au produit, le consommateur devient de plus en plus exigeant.

Un des points sur lequel se porte son attention est la rapidité de souscription : l'accès immédiat à l'adhésion devient un avantage concurrentiel essentiel.

Pour répondre au nouveau besoin d'immédiateté des consommateurs, Alptis a développé un outil de signature électronique sécurisée leur permettant d'enregistrer les adhésions santé avec acceptation immédiate du risque. Avec la signature électronique sécurisée d'Alptis, les courtiers peuvent finaliser leurs ventes dans leur cabinet, ce qui est un gage de succès dans un environnement hautement concurrentiel.

La distribution de contrats d'assurances s'inscrit dans une législation stricte et précise. La signature électronique sécurisée d'Alptis répond en tous points aux exigences du législateur, dans le but de sécuriser le distributeur et son client. Le dispositif proposé fait appel à un tiers de confiance, qui génère un code secret d'activation de signature, mis en temps réel à la disposition du client sur son téléphone portable et qui vient authentifier sa signature. Ce tiers de confiance est garant de l'authenticité des documents ainsi signés (la deman-

de d'adhésion et les conditions générales), ainsi que de leur stockage dans le temps.

Un client peut ainsi à tout moment demander à recevoir une copie de sa demande d'adhésion signée, au cas où lui-même ne l'ait pas conservée. Le courtier est de son côté totalement sécurisé quant à la valeur de son acte de vente et de son portefeuille.

Ce nouveau mode de signature offre donc un niveau de fiabilité équivalent à la signature manuscrite. Le processus est en effet en tout point conforme aux dispositions réglementaires décrites dans le décret n° 2001-272 du 30 mars 2001, pris pour l'application de l'article 1316-4 du Code civil relatif à la signature électronique.

**RiskAssur et RiskAssur-hebdo
sont édités par B & K Management**

8, Rue de Berri - 75008 Paris
tel : 01 55 33 12 55 - fax : 01 55 33 12 53
Hebdomadaire : www.riskassur-hebdo.com
mail : webmaster@riskassur-hebdo.com

Rédacteur en Chef : **Erik Kauf**

Directeur de la Publication et de la Publicité : **Olivier Kauf**

Abonnement gratuit : <http://www.riskassur-hebdo.com>

ISSN RiskAssur : 1632-3106

Retrouvez sur le site du magazine RiskAssur-hebdo
les offres d'emploi ciblées dans les secteurs
de l'Assurance et de la Banque.

Pour cela une seule adresse

<http://emploi.riskassur-hebdo.com>

En partenariat avec

